

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 15 mars 2018 à 18h30,

À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Thibaut GUIGUE Arrivée après la 14 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Jean-Claude CAGNON
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Arrivée après la 12 ^{ème} délibération
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	Arrivée après la 25 ^{ème} délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	• André GIMENEZ	
11	AIX-LES-BAINS	T	Fabrice MAUCCI	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Arrivé après la 12 ^{ème} délibération
15	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	Arrivée après la 6 ^{ème} délibération
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Arrivée après la 6 ^{ème} délibération
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Départ après la 30 ^{ème} délibération
32	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
33	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	S	Louis ALLARS	
39	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
40	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN Arrivé après la 12 ^{ème} délibération
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
45	VOGLANS	T	Martine BERNON	

22 communes présentes



Absents excusés :

CHANAZ
CONJUX
MERY
SAINT OURS
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
VIONS

Yves HUSSON
Claude SAVIGNAC
Eudes BOUVIER
Christian REBELLE
Denise de MARCH
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Véronique MERMOUD
Sophie CASSARO
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur financier
Responsable service Urbanisme – Habitat – Foncier
Responsable service Tourisme
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 8 mars 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 398 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 32 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (36 titulaires et 2 suppléants), et 43 votants.

RESSOURCES HUMAINES**Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} avril 2018**

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente les modifications de poste suivantes :

I – Création de postes

En raison du changement d'affectation d'un technicien aujourd'hui partagé entre les compétences déchets (développement des conteneurs semi-enterrés, CSE) et agriculture, et prochainement affecté à temps complet sur la thématique agriculture, il convient de créer, pour assurer les missions :

- 1 poste de technicien contractuel (au 1^{er} juillet 2018) pour finaliser la mise en place des CSE

Par ailleurs, afin de remplacer un agent quittant la collectivité sur la thématique de gestion des déchets des professionnels, il convient de créer au sein du service des déchets, pour assurer son remplacement :

- 1 poste de technicien

En prévision du départ en retraite de 2 responsables de service, il y a lieu de créer les postes suivant afin de pouvoir anticiper un "tuilage" et assurer au mieux la continuité de la direction des services :

- 1 poste d'attaché (pour le service politique de la ville)
- 1 poste d'ingénieur (pour le Service des Autorisations d'Urbanisme)

Pour ces recrutements, Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article 34 de la loi 54-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il convient de préciser les points suivants :

- Le motif invoqué pour le recrutement : obligatoirement en raison du recrutement infructueux d'un fonctionnaire
- Le niveau exigé pour le recrutement
- Le niveau de rémunération.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de préciser les éléments suivants :

- L'emploi de responsable du service de la politique de la ville pourra être, le cas échéant, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Les candidats devront justifiés d'un niveau Licence 3, licence professionnelle ou master 1
- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des attachés territoriaux.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de préciser les éléments suivants :

- L'emploi de responsable du Service des Autorisations d'Urbanisme pourra être, le cas échéant, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Les candidats devront justifiés d'un niveau Licence 3, licence professionnelle ou master 1

- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des ingénieurs territoriaux.

En raison d'une mobilité interne, il convient d'assurer le remplacement du responsable du service SIG (Système Information Géographique) par un emploi de géomaticien, et de créer le poste suivant :

- 1 poste d'ingénieur (géomaticien pour le service SIG)

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de préciser les éléments suivants :

- L'emploi de géomaticien pourra être, le cas échéant, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Les candidats devront justifiés d'un niveau Licence 3, licence professionnelle ou master 1
- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des ingénieurs territoriaux.

II – Création de postes dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2018 :

A compter du 1er avril 2018, les modifications suivantes sont apportées au tableau des effectifs, afin de pouvoir nommer les agents inscrits sur les tableaux d'avancements de grade, après présentation devant les commissions administratives paritaires du centre de gestion de la Savoie :

- Filière technique :
 - création de 5 postes d'adjoint techniques principal de 1^{ère} classe
 - création de 4 postes d'adjoint techniques principal de 2^{ème} classe
- Filière administrative :
 - Création d'un poste d'attaché hors classe

La suppression des postes sur les anciens grades interviendra après la nomination des agents sur les nouveaux grades.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont prévus au budget 2018.

-
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 - VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 - VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
-

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le tableau des emplois permanents de Grand Lac au 1^{er} avril 2018,
- APPROUVE les modifications apportées audit tableau à compter du 1^{er} avril 2018.

Aix-les-Bains, le 15 mars 2018

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 43
- Votants : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

TABLEAU DES EFFECTIFS 1ER AVRIL 2018

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIF TITULAIRE FPT	EFFECTIF CONTRACTUEL	MOTIF DU CONTRAT
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Emplois fonctionnels :						
Détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS (40 000 à 80 000 habitants)	A	1	1	1		
détaché sur l'emploi fonctionnel de DGAS (40 000 à 150 000 habitants)	A	1	1	1		
Administrateur territorial						
Administrateur territorial :	A	0	0			
Directeur territorial :						
Directeur territorial :	A	3	2	1	1	CDI
Attachés territoriaux :						
Attaché Hors Classe	A	1	0	0		
Attaché principal	A	3	2	2		
Attaché	A	14	11	6	5	art 3-2 art 3-3 art 3-3 CDI CDI CDI
Rédacteurs territoriaux :						
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	1		
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	2	2		
Rédacteur	B	5	3	2	1	art 3-2
Adjoints administratifs territoriaux :						
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	13	12	12		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	13	13	13		
Adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet (17h 30mn)	C	1	1	1		
Adjoint administratif	C	17	17	13	4	ATA (art 3 1°) art 3-2 CDI ATA (art 3 1°)
Adjoint administratif à temps non complet (17h 30mn)	C	1	0	0		
TOTAUX		76	66	55	11	
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieurs territoriaux :						
Ingénieur principal	A	7	7	5	2	CDI CDI
Ingénieur	A	11	9	9		
Techniciens territoriaux :						
Technicien principal 1ère classe	B	8	7	7		
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	1		
Technicien	B	5	3	1	2	art 3-2 art 3-2
Adjoints techniques territoriaux :						
Agent de maîtrise principal	C	3	3	3		
Agent de maîtrise	C	5	5	5		
Adjoint technique principal 1ère classe	C	20	17	17		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	23	18	18		
Adjoint technique	C	39	34	33	1	art 3-2
Adjoint technique à temps non complet	C	4	3	2	1	art 3-2
TOTAUX		126	107	101	6	
FILIERE ANIMATION						
Adjoints territoriaux d'animation :						
Adjoint d'animation 1ère classe	C	4	4	2	2	ATA (art 3 1°) ATA (art 3 1°)
TOTAUX		4	4	2	2	
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE						
Agent Territorial Spécialisée des Ecoles Maternelles :						
ATSEM 1ère classe	C	0	0	0		
TOTAUX		0	0	0	0	
FILIERE SPORTIVE						
Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (E.T.A.P.S.) :						
E.T.A.P.S. principal 1ère classe	B	4	4	4		
E.T.A.P.S. principal 2ème classe	B	0	0	0		
E.T.A.P.S.	B	2	2	2		
Opérateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (O.T.A.P.S.) :						
O.T.A.P.S. principal	C	1	1	1		
TOTAUX		7	7	7	0	
TOTAL GENERAL TITULAIRES-STAGIAIRES		213	184	165	19	

TABLEAU DES EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS AU 1ER AVRIL 2018

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	INDICE BRUT	MOTIF DU CONTRAT
Collaborateur de cabinet	A	1	1	IB 975	art 110 loi 26/01/1984
CAE/CUI MSAP	C	1	0		
TOTAL GENERAL CONTRACTUELS		2	1		

TABLEAU DES EFFECTIFS CONTRACTUELS - REGIE ASSAINISSEMENT A AUTONOMIE FINANCIERE AU 1ER AVRIL 2018

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	GROUPE	MOTIF DU CONTRAT
Ingénieur principal	A	0	0	VII	
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	V	CDI
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	IV	CDI
Technicien	B	6	4	IV	CDI
					CDI
					CDI
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	IV	CDI
Agent de maîtrise principal	C	1	1	III	CDI
Adjoint technique 2ème classe	C	7	2	I	CDI
Adjoint administratif 2ème classe	C	1	1	I	CDD
TOTAL REGIE "ASSAINISSEMENT"		18	11		

TOTAL GENERAL GRAND LAC	233	196
--------------------------------	------------	------------

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du tableau des emplois permanents au 1er avril 2018

Date de transmission de l'acte : 20/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 20/03/2018

Numéro de l'acte : d2287 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180315-d2287-DE

Date de décision : 15/03/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.